



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
MAIRIE DE BONNEUIL-en-FRANCE  
15, rue de Gonesse  
95500 – BONNEUIL-en-FRANCE

Tél. : 01.39.86.30.40

Fax : 01.39.93.67.08

E-mail : [mairie@bonneuil-en-france.fr](mailto:mairie@bonneuil-en-france.fr)

Date de convocation : 05/11/2021

Date d'affichage 05/11/2021

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOUARET, Maire.

**Présents :** Abdellah BENOUARET, Bernard BREGEAT, Claude BONNET, Nabil ABID, Pierre HAUTEFEUILLE, Myriam LOPES, Jessica BALLAURI, Elisabeth JOLY, Jean-Claude BONNEVIE, Laurence DELFIN, Samuel GUILON.

**Représentés avec pouvoirs :** Régine GUYON à Bernard BREGEAT,  
Dominique LOUREIRO à Claude BONNET  
Jean-Luc HERKAT à Jean-Claude BONNEVIE

**Absents :** Haïssata CAMARA

**Secrétaire de séance :** Samuel GUILON

### **1° Compensation remboursement des masques.**

La communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a décidé de rembourser les communes pour l'achat des masques qu'elles ont achetés entre le 16 mars et le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Celle-ci va procéder au versement pour la commune de Bonneuil-En-France la somme de 6 865.98€ (six mille huit cent soixante-cinq euros quatre-vingt-dix-huit cents).  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

### **2° Création d'emploi Parcours Emploi Compétences (PEC)**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de créer 2 postes Parcours Emploi Compétences, aux espaces verts et services Techniques de notre commune.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création de 2 postes Parcours Emploi Compétences, à temps complet à raison de trente-cinq heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes,



### **3° Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur Le Maire à engager, à liquider et à mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement du budget Communal en vertu de l'article L.1612-1 du CGCT,
- Dit que le quart des crédits ouvert en 2021

### **4° DECISION MODICATIVE N°1**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 DM N°1 :

#### **Section fonctionnement – Dépenses**

##### **Section dépenses**

Article 023 virements à la section d'investissement – 175 000.00€

Article 673– Titres annulés (sur exercices antérieurs) 175 000.00€

#### **Section d'investissement - Recette**

Article 021 virement de la section de fonctionnement -175 000.00€

Article 1618 Autres prêteurs 175 000.00€

#### **Section d'investissement – Dépenses**

Article 16818 Autres prêteurs 35 000.00€

Article 2313-1 Mairie -35 000.00€

### **5° APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE France.**

Entendu le rapport du Maire ;

**Le conseil Municipal délibère et à l'unanimité,**

1° Approuve les statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe ;

2° Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

**Le Conseil s'est levé à 19h30**

**Le Maire,**



**Abdellah BENOURET.**

